

## RÉPONSE

(37a)

À une ADRESSE de la CHAMBRE DES COMMUNES, en date du 6 février 1885, pour copie de la commission ou autre autorisation, arrêté du conseil, correspondance et instructions concernant la commission délivrée pour l'investigation de certains faits au sujet de l'état des industries du Canada pendant les dernières vacances. Copie du rapport des commissaires et les témoignages ainsi que les données qu'ils ont obtenues. Etat détaillé de toute somme de deniers payés par rapport à la commission ; aussi, une estimation détaillée de toute somme payable, mais non encore payée.

J. A. CHAPLEAU,

*Secrétaire d'Etat.*

Sec. étariat d'Etat,

Ottawa, 11 février 1885.

Le soussigné a l'honneur de faire rapport au Conseil qu'il a étudié depuis quelque temps l'opportunité de se procurer des renseignements dignes de foi sur les industries manufacturières en existence au Canada, pour ce qui a rapport au nombre de personnes employées, au montant du capital engagé, à la production de ces fabriques, à la date de leur établissement, et aux progrès des diverses manufactures, et de fait, à tous les détails qui seront utiles pour aider le gouvernement à faire des lois sur ce sujet. Le soussigné sait que certains de ces renseignements ayant rapport aux intérêts manufacturiers ont déjà été donnés dans le recensement, mais ces renseignements n'embrassent que la décade de 1871 à 1881, et le soussigné est d'opinion que ces renseignements devraient être obtenus jusqu'à la date plus récente possible, et que l'on devrait accorder une attention toute spéciale aux progrès qui se sont faits depuis le commencement de l'année 1872. Dans ce but, le soussigné est d'opinion qu'il est désirable de nommer quelque personne parfaitement compétente qui visiterait les principaux centres industriels du Canada et ferait un rapport complet sur ce sujet d'ici au 1er janvier prochain, afin d'avoir des données suffisantes pour toute loi qu'il serait nécessaire de promulguer.

Le soussigné recommande donc que M. A. H. Blackeby, qui a déjà visité les fabriques du Canada et du Massachusetts, et qui s'est montré si compétent pour ce travail soit chargé de se procurer les renseignements sus-mentionnés, et de faire le rapport dont il est parlé plus haut à ce sujet, et recommande de lui allouer, lorsqu'il sera occupé à ce travail, une rémunération de \$5 par jour et tous ses frais de séjour et de voyage ; son rapport devant être fait le ou avant le 1er jour de janvier prochain ; et de plus qu'il lui soit accordé de suite à compte sur cette rémunération, une avance de \$500 qui sera portée au compte des "Dépenses imprévues."

Respectueusement soumis,

S: L. TILLEY, *ministre des finances.*

DÉPARTEMENT DES FINANCES, OTTAWA, 2 mai 1884.